

Algorithme décisionnel en milieu d'accueil ONE – 02/02/2021

Enfant de 0-3 ans fréquentant un milieu d'accueil et présentant un des symptômes suivants d'apparition aiguë:

- **fièvre** (température intra-rectale au dessus de 38°C) sauf étiologie identifiée (ex: fièvre post-vaccinale).
- **toux ou difficulté respiratoire.** Des symptômes connus (exemple: en cas d'asthme du nourrisson) ne comptent pas sauf si aggravation soudaine.
- **rhinite** (= écoulement ou encombrement nasal, +/- éternuement +/- « petite » toux) **associé à un autre symptôme** tel que: douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête ou inappétence.

L'enfant est écarté du milieu d'accueil et les parents contactent le médecin traitant

Evaluation par le médecin traitant:

- 1) Frottis pour le COVID-19 nécessaire chez l'enfant seulement si le résultat implique que des mesures doivent être prises pour protéger les contacts étroits (par exemple, lorsqu'il y a un autre cas COVID-19 dans le milieu d'accueil, ou lorsqu'un membre de la famille est à risque de développer une forme sévère de la maladie). Isolement de l'enfant au domicile si vivant sous le même toit qu'une personne testée positive dès le résultat du test ou en attente du résultat si forte suspicion clinico-épidémiologique.
- 2)

Frottis pas nécessaire chez l'enfant et isolement pas nécessaire

Frottis réalisé chez l'enfant (pas de fréquentation du milieu d'accueil en attente du résultat)

NB: un certificat de maladie est nécessaire si absence de > 2 jours

Retour en milieu d'accueil autorisé si absence de fièvre et amélioration des symptômes.

Le résultat du frottis chez l'enfant est négatif.

Le résultat du frottis chez l'enfant est positif:
L'enfant reste en isolement à la maison et pourra retourner à la crèche 10 jours après l'apparition des symptômes, à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes. Les parents sont tenus d'informer le milieu d'accueil.

Enfant de 0-3 ans fréquentant un milieu d'accueil et vivant sous le même toit qu'une personne considérée comme un cas COVID-19
→ considéré comme contact étroit avec une haute probabilité d'infection

L'enfant est symptomatique

L'enfant est asymptomatique

L'enfant symptomatique vivant sous le même toit qu'une personne COVID-19 est considéré comme un cas COVID-19 et peut retourner en milieu d'accueil 10 jours après l'apparition des symptômes à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes.

L'enfant reste en quarantaine 10 jours après le dernier contact à haut risque avec le membre de la famille infecté OU 10 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile. Durant 4j supplémentaires : poursuivre la surveillance des symptômes + limiter strictement les contacts + appliquer des mesures d'hygiène strictes. **Les parents peuvent faire la demande de tester leur enfant au J7 de la quarantaine (test non obligatoire).**
Si l'enfant devient symptomatique en cours de quarantaine, il est considéré comme un cas COVID-19 et peut retourner en milieu d'accueil 10 jours après l'apparition des symptômes à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes.

Pas de fermeture de la section

Il s'agit du seul enfant testé COVID-19 positif dans la section:
Pas de fermeture de la section. Le milieu d'accueil informe les parents de la section, qui surveilleront durant 14 jours la présence de symptômes chez leur enfant. Même mesure pour le personnel. Les enfants et le personnel de la section ne doivent pas être testés.

Si une puéricultrice/accueillante présente des symptômes et répond à la définition de cas possible COVID-19, elle doit être testée

Si >1 enfant COVID-19 positif dans la section, on considère qu'il s'agit d'un cluster
Ou
puéricultrice/accueillante testée COVID-19 positive
Fermeture de la section durant 10 jours.
Les enfants et le personnel de la section sont placés en quarantaine **pendant 10 jours + durant 4 jours supplémentaires** : surveillance des symptômes + limiter strictement les contacts étroits (dont activités récréatives) + appliquer des mesures d'hygiène strictes.
Les enfants et les adultes seront testés dès que possible au J1 (au plus tard dans les 72h qui suivent le contact à risque). Quarantaine se poursuit et test au J7 → si résultat du 2^e test négatif → sortie de quarantaine dès réception du résultat.

Si un autre enfant de la même section remplit la définition de cas possible COVID-19 dans les 14 jours, cet enfant doit immédiatement être testé